

03_

**COMMERCIALISATION
DES BOIS EN FORÊT
DOMANIALE**



BILAN DES VENTES DE BOIS 2022 en forêts domaniales

Après des années 2020 et l'année 2021 marquées par le dépérissement de l'épicéa, du hêtre et du frêne et les prémices du dépérissement du chêne, l'année 2022 a été fortement marquée par une demande en bois très importante, sur l'ensemble des produits mais aussi par un contexte géopolitique instable entraînant une reprise de l'inflation en particulier sur le prix des énergies fossiles.

Malgré le volume de bois vendus en forte baisse (4.9 Mm³ contre 5.4 Mm³ en 2021), la commercialisation des bois issus des forêts domaniales a bénéficié, en 2022, du dynamisme de l'économie mondiale auquel s'est ajouté un report des marchés du bois de la Russie et des pays de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest et la France en particulier (palette résineuse, hêtre, chêne).

ÉVOLUTION DES VOLUMES VENDUS

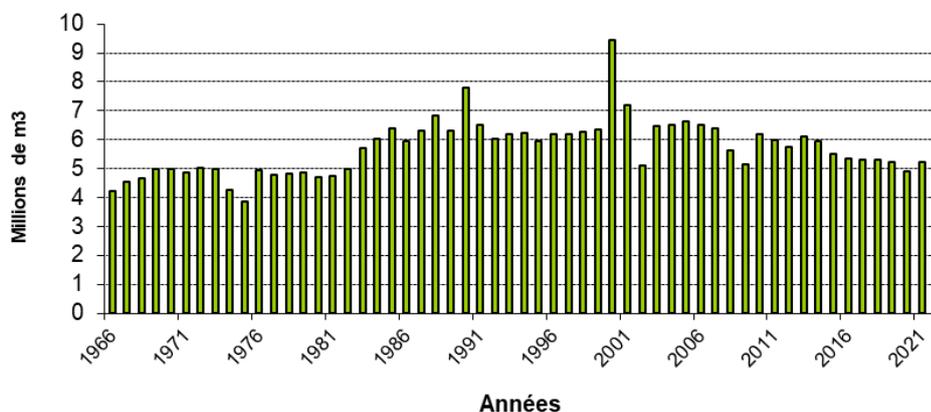
Le volume de bois vendus en forêt domaniale est en baisse depuis le début des années 2000. La baisse du volume récolté s'explique par un cumul de plusieurs phénomènes notamment par :

1. les dépérissements massifs depuis 2018 notamment de l'épicéa ;

2. un ralentissement de la croissance des peuplements en réaction au changement climatique et aux différentes canicules estivales ;

3. le déséquilibre forêt/ongulés en particulier dans le ¼ nord-est de la France.

**Volume de bois domaniaux vendus par l'ONF
de 1966 à 2022**



La récolte en forêt domaniale est constituée de 58% de bois d'œuvre (26% feuillus et 32% de résineux) et 42 % de bois destinés à l'industrie et à l'énergie, produits dérivés de l'activité sylvicole. Ce ratio entre bois d'œuvre et bois d'industrie reste stable par rapport aux années précédentes.

03 COMMERCIALISATION DES BOIS

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES BOIS

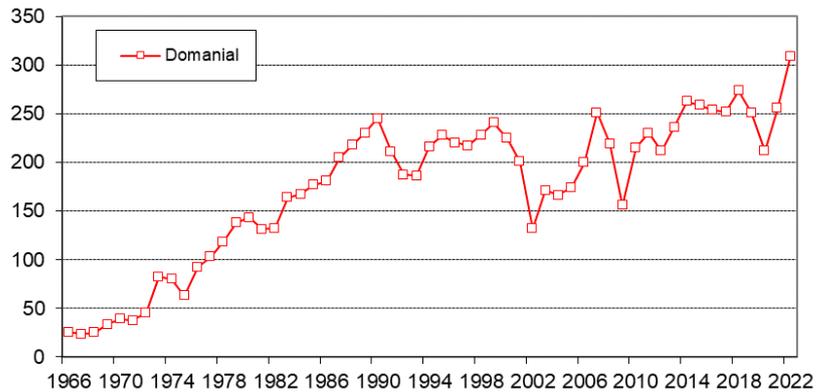
Les ventes de bois en forêts domaniales s'élèvent à **316,0 M€ en 2022** en augmentation de 54 M€ (+21 %) par rapport à 2021.

Les recettes de bois provenant des DOM, essentiellement en Guyane, s'établissent à 2,9 M€, en retrait par rapport à 2021, en raison des conditions météorologiques défavorables à l'exploitation des bois et l'absence de saison sèche.

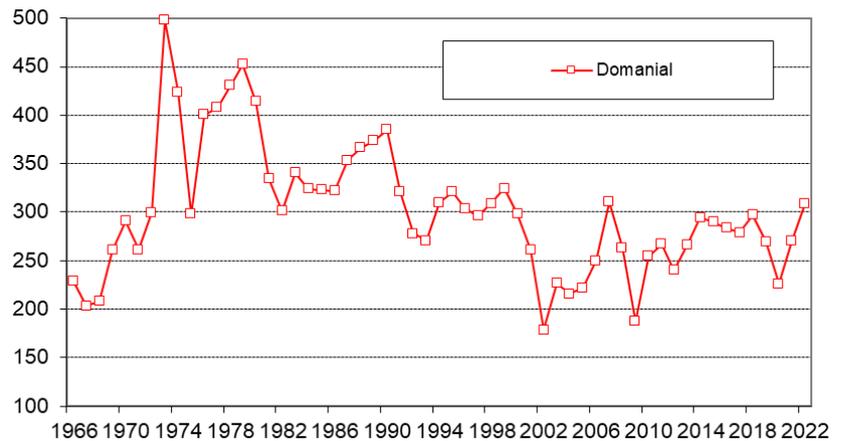
Le chiffre d'affaires **brut** de 2022 se situe à un niveau record en euro courant mais au niveau de la moyenne en euro constant depuis 1966 (création de l'ONF).

Le chiffre d'affaires **net** s'élève à 236 M€ soit une augmentation de +45 M€ par rapport à 2021 (+23%).

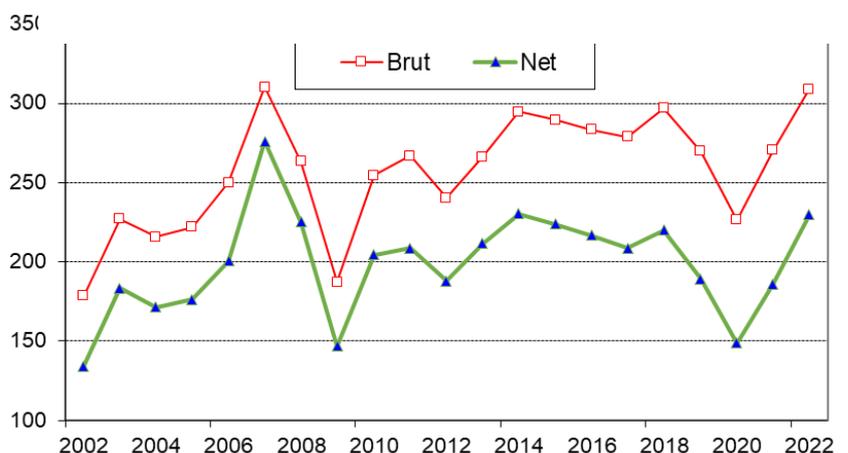
Recettes bois en Millions d'Euros courants



Chiffre d'affaires bruts en Millions d'Euros constants (valeur 2022)



Chiffre d'affaires domaniales de Bois 2002-2022 en Millions d'Euros constants (provisoire 2022)



03 COMMERCIALISATION DES BOIS

L'année 2022 a été marquée par une très bonne demande pour l'ensemble des produits :



BOIS D'ŒUVRE DE CHÊNE : le chiffre d'affaires bois en forêt domaniale reste très sensible aux variations du marché du chêne. Ce dernier représente 42 % des recettes bois en 2022 pour seulement 9 % des volumes vendus. L'ensemble des marchés du chêne sont restés très dynamiques tout au long de l'année en particulier la tonnellerie portée par les marchés à l'export vers la Californie ou vers l'hémisphère sud. L'année 2022 a été marquée par des prix élevés supérieurs à ceux de l'année 2018.



BOIS D'ŒUVRE DE HÊTRE : les incertitudes liées au contexte géopolitique à l'est de l'Europe ont contraint les marchés à se réorienter vers les marchés du hêtre français. Après plusieurs années de stagnation, le marché du hêtre est reparti à la hausse avec un intérêt croissant des scieurs.



BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX : le 1^{er} semestre 2022 a été marqué par une demande très soutenue des marchés destinés à la construction en France mais également aux USA. Le retournement du marché pendant l'été (surstockage des négoce de matériaux, ralentissement aux USA) a entraîné une diminution de l'activité des scieries au 2^{ième} semestre 2022 avec des répercussions sur le prix de vente des grumes.

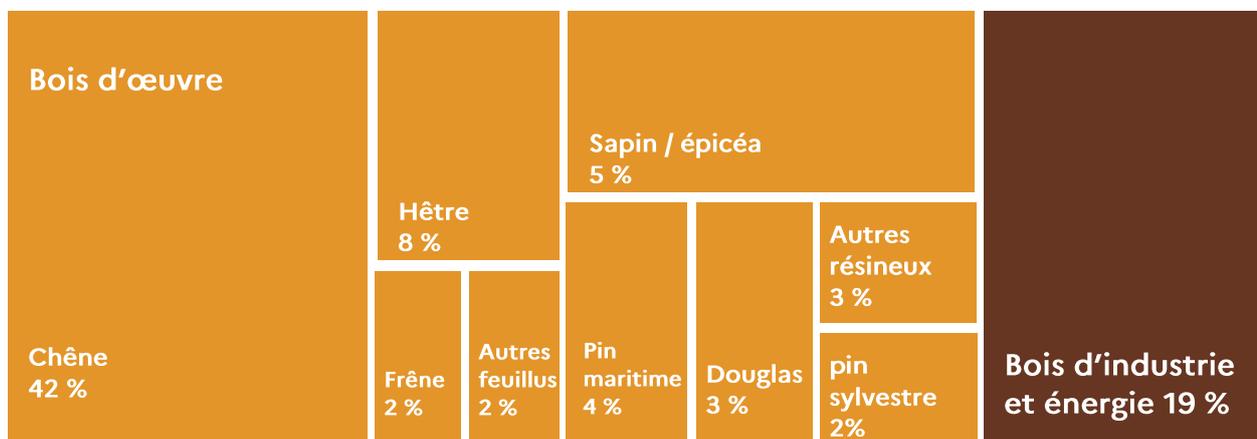


BOIS ÉNERGIE : l'augmentation du prix des énergies fossiles depuis mars 2022 a entraîné un regain d'intérêt pour le bois énergie sous forme de bois bûche et des pellets (à destination des particuliers très fortement impactés par la hausse du pétrole, du gaz mais surtout de l'électricité), mais également sous forme de plaquettes forestières (à destination des industriels ou des collectivités quand ils ont le choix parmi leur mix-énergétique priorisant le bois au détriment du gaz).



BOIS D'INDUSTRIE : la demande en bois d'industrie a été soutenue tout au long de l'année 2022 en réponse au contexte économique mondial et à la concurrence du bois énergie.

Répartition du chiffre d'affaires en forêts domaniales par produit



03 COMMERCIALISATION DES BOIS



DEVELOPPEMENT DE LA CONTRACTUALISATION en forêts domaniales

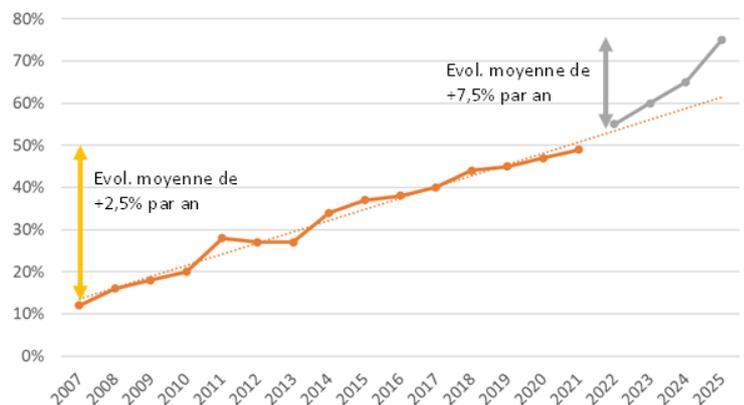
L'ONF joue un rôle structurant pour la filière en apportant 40% des bois mis sur le marché (provenant des forêts domaniales et forêts communales). La contractualisation des bois en offrant plus de visibilité aux entreprises de transformation permet de renforcer cette action de structuration au bénéfice des entreprises de la filière.

Le contrat État ONF 2021-2025 fixe à 75 % l'objectif de bois issus des forêts domaniales commercialisés sous forme de contrats d'approvisionnement.

Entre 2007, date de mise en œuvre des premiers contrats d'approvisionnement et 2021, en application des différents contrats Etat ONF successifs, le taux de bois vendus sous forme de contrat d'approvisionnement, en forêt domaniale, a régulièrement augmenté de 2.5% par an.

L'atteinte de l'objectif fixé par l'Etat à horizon 2025 nécessite une accélération du développement avec un effort particulier sur les produits plus complexes à contractualiser (bois d'œuvre de chêne) ou issus de coupes difficiles (mélange d'essences, difficultés d'exploitation, pente...).

Évolution de la contractualisation en volume en forêts



En 2022, le taux de volume contractualisé en forêt domaniales s'établit à 58,8% par rapport à un objectif initial fixé à 55 %.

Le développement de la contractualisation concerne l'ensemble des produits dont :

- 23 à 30% pour le bois d'œuvre de chêne
- 53 à 64% pour le bois d'œuvre de hêtre
- 61 à 73% pour le bois d'œuvre résineux
- 49 à 61% pour le bois d'industrie et d'énergie.

